

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE UN LIBRAR NOV 2.7 1981

Distr.
GENERALE

A/36/71.9 25 novembre 1981 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session

Point 32 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur: M. Zahary RADOUKOV (Bulgarie)

- 1. Dans une lettre datée du 18 septembre 1981 (A/SPC/36/1), le Président de l'Assemblée générale a informé le Président de la Commission politique spéciale qu'à sa 4ème séance plénière, le 18 septembre 1981, l'Assemblée générale avait décidé, sur la recommandation du Bureau, que les organisations que la question intitulée "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" intéresse en particulier seraient autorisées à être entendues par la Commission politique spéciale.
- 2. Conformément à la décision de l'Assemblée générale susmentionnée, la Commission politique spéciale a décidé, à sa 36ème séance, le 20 novembre, d'autoriser les représentants des organisations que la question intéresse en particulier à être entendues à une séance tenue le 24 novembre.
- 3. A ses 41ème et 42ème séances, tenues les 24 et 25 novembre, la Commission politique spéciale a entendu les déclarations des orateurs suivants :
- a) Mlle Béatrice von Roemer, représentante de la Confédération internationale des syndicats libres auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- b) M. Wilfrid Grenville-Grey, représentant de l'International Defence and Aid Fund for Southern Africa auprès de l'Organisation des Tations Unies;
- c) Mlle Annie Street, au nom de l'Interfaith Center on Corporate Responsability;
 - d) M. Luis Guestavino, au nom du Chile Democrático;
 - e) M. Jim Morrell, membre correspondant du Center for International Policy,

- f) Mme Vicki Erenstein, membre du Comité directeur de l'International Committee of the National Lawyers Guild;
- g) M. Colin Moore, membre du Conseil des administrateurs de la National Bar Association;
 - h) Le Rév. Herbert Daughtry, président du National Black United Front.

Les délibérations de la Commission sont consignées dans les comptes rendus sténographiques des réunions (A/SPC/36/PV.41 et 42).

4. A sa 42ème séance, la Commission a décidé de soumettre un rapport à l'Assemblée générale.